

1. Identification

Identificateur de produit	Crafco Roadsaver Silicone NS Sealant, Roadsaver Silicone SL, Roadsaver Silicone SL Ultra-Low Modulus	
Autres moyens d'identification	Aucune.	
Usage recommandé	Pavement Joint Sealant	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	Crafco, Inc.	
Adresse	6165 West Detroit St. Chandler, AZ 85226 États-Unis	
Téléphone	Business Telephone	+1.602.276.0406
Site Web	www.crafco.com	
Courriel	sales@crafco.com	
Personne-ressource	Crafco Materials Engineering	
Numéro de téléphone d'urgence	International CHEMTREC	1.703.527.3887

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention	
Mention de danger	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Conseil de prudence		
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
Intervention	EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. EN CAS d'exposition ou de malaise : Demander un avis médical/Consulter un médecin.	
Stockage	Garder sous clef.	
Élimination	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. See section 13 of this SDS for disposal instructions.	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Polydiméthylsiloxane		9016-00-6	15 - 40
Toluène		108-88-3	0 - 2
Autres composant sous les niveaux à déclarer			78.6731

4. Premiers soins

Inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver doucement et abondamment à l'eau et au savon. Si les irritations persistent, obtenir une assistance médicale.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Non disponible.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Eau. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, car il pourrait disperser et propager le feu.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz ou des fumées irritantes, corrosives et/ou toxiques se dégageront pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Éliminer les sources d'ignition. Endiguer loin à l'avant du déversement pour une élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Précautions relatives à l'environnement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Se laver les mains après utilisation et avant de manger. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m ³ 50 ppm

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m ³ 50 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	15 minutes	60 ppm
	8 heures	50 ppm

Valeurs biologiques limites

ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-Crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Peut être absorbé par la peau.

Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés Prévoir une ventilation appropriée si des émanations ou des vapeurs sont dégagées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial.

Protection de la peau

Protection des mains Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées, porter un appareil respiratoire autonome. Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés.

Dangers thermiques Non disponible.

Considérations d'hygiène générale Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide.
Forme	Pâte.
Couleur	Gris.
Odeur	Léger
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	<65.56 °C (<150 °F)
Inflammabilité	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Point d'éclair	>200.0 °C (>392.0 °F)
Température d'auto-inflammation	>371.11 °C (>700 °F)
Température de décomposition	Non disponible.

pH	Non disponible.
Viscosité cinématique	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Masse volumique et/ou densité relative	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Caractéristiques des particules	Non disponible.
Autres informations	
Pourcentage de matières volatiles	<5 %
Densité	> 1 - < 1.5

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales. Stable aux températures normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Eviter les températures élevées. Températures supérieures à °C
Matériaux incompatibles	Acides forts, alcalis et agents d'oxydation.
Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit peut dégager des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible. Gaz toxique

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.
Contact avec la peau	Provoque une légère irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Peut irriter les yeux.
Ingestion	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Non disponible.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
---------	---------	----------------------

Crafco Roadsaver Silicone NS Sealant, Roadsaver Silicone SL, Roadsaver Silicone SL Ultra-Low Modulus

Aiguë

Orale

ATEmix

9004 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Toluène (CAS 108-88-3)

Aiguë

Cutané

DL50

Lapin

> 5000 mg/kg, 24 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	28.1 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une légère irritation cutanée. Non classé.

Corrosivité

Toluène

Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.
 Résultat: Irritation de la peau
 Espèces: Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Œil

Toluène

OCDE Ligne directrice 405
 Résultat: Pas d'irritation des yeux
 Espèces: Lapin

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Non disponible.

Sensibilisation cutanée Non disponible.

Sensibilisation cutanée

Toluène

Test de maximisation
 Résultat: négatif
 Espèces: Cobaye

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Mutagénicité

Toluène

Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifères, analyse des aberrations chromosomiques
 Résultat: négatif
 Espèces: Rat
 Essai dominant léthal in vivo - rongeur (cellules germinales, inhaltaion)
 Résultat: négatif
 Espèces: Souris
 Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
 Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales : test d'Âmes

Toluène

In vitro
 Résultat: négatif

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Toluène

Contact avec la peau
 Résultat: négatif
 Espèces: Souris
 Durée du test: 24 mois
 Inhalation (vapeur)
 Résultat: négatif
 Espèces: Rat
 Durée du test: 103 semaines

Carcinogènes selon l'ACGIH

Toluène (CAS 108-88-3)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Toluène (CAS 108-88-3)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - New Brunswick OELs: Carcinogen category

Toluène (CAS 108-88-3)

A4 : Non classable comme agent cancérogène pour l'humain

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Toluène (CAS 108-88-3)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.**Reproductivité**

Toluène

Développement embryo-foetal (Inhalation)

Résultat: positif

Espèces: Rat

Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations (Inhalation)

Résultat: négatif

Espèces: Rat

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non disponible.**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées**

Toluène

1.875 mg/l NOAEL (Inhalation)

Espèces: Rat

Durée du test: 6 mois

625 mg/kg NOAEL (Ingestion)

Espèces: Rat

Durée du test: 13 semaines

Danger par aspiration Non disponible.**Effets chroniques** Sans objet à des températures de travail normales. En cas d'échauffement, il y a risque de formation de vapeurs nocives.**12. Données écologiques****Écotoxicité** Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.**Produit****Espèces****Résultats d'épreuves**

Crafco Roadsaver Silicone NS Sealant, Roadsaver Silicone SL, Roadsaver Silicone SL Ultra-Low Modulus

AquatiqueCrustacés CE50 Puce d'eau (*Daphnia magna*) > 5.46 - < 9.83 mg/l, 48 hr

Poisson CL50 Saumon Coho, saumon argenté (Oncorhynchus kisutch) 5.5 mg/l, 96 hr

Composants**Espèces****Résultats d'épreuves**

Polydiméthylsiloxane (CAS 9016-00-6)

AquatiquePoisson CL50 Barbue de rivière (*Ictalurus punctatus*) >= 2.36 - <= 4.15 mg/l, 96 heures

Toluène (CAS 108-88-3)

Autre CE50 Nitrosomonas sp. 84 mg/l, 24 heures

AquatiqueAutre NOEC Skeletonema costatum 10 mg/l, 72 heures
(concentration sans effet observé)**Aiguë**

Crustacés CE50 Ceriodaphnia dubia 3.78 mg/l, 48 heures

Poisson CL50 Oncorhynchus kisutch 5.5 mg/l, 96 heures

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Ceriodaphnia dubia	0.74 mg/l, 7 Jours
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Oncorhynchus kisutch	1.39 mg/l, 40 Jours

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Toluène 2.73

Mobilité dans le sol Non disponible.

Autres effets nocifs Non disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Contrat avec une entreprise d'élimination licenciée par la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Dans son état actuel, qu'il soit jeté ou éliminé, ce produit n'est pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la RCRA (Loi sur la conservation et la récupération des ressources), l'utilisateur du produit assume la responsabilité d'établir, au moment de l'élimination, si le produit remplit les critères de la RCRA en matière de déchets dangereux. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non disponible.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés. Cette FDS est conforme au Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17), dans sa version modifiée en date du 15 décembre 2022.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe I

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe II

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe III

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe IV

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe V

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VI

Toluène (CAS 108-88-3)

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VII

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VIII

Non réglementé.

COV exclus. Lignes directrices pour les composés organiques volatils dans les biens de consommation. LCPE 1999. Environnement Canada

Polydiméthylsiloxane (CAS 9016-00-6)

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Toluène (CAS 108-88-3)

Classe B

Règlements internationaux

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Convention de Stockholm

Non inscrit.

Convention de Rotterdam

Non inscrit.

Protocole de Kyoto

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Bâle

Non inscrit.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	11-Janvier-2019
Date de la révision	19-Décembre-2025
Version n°	04
Autres informations	HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
Références	ACGIH EPA : Base de données ACQUIRE NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
Avis de non-responsabilité	À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.